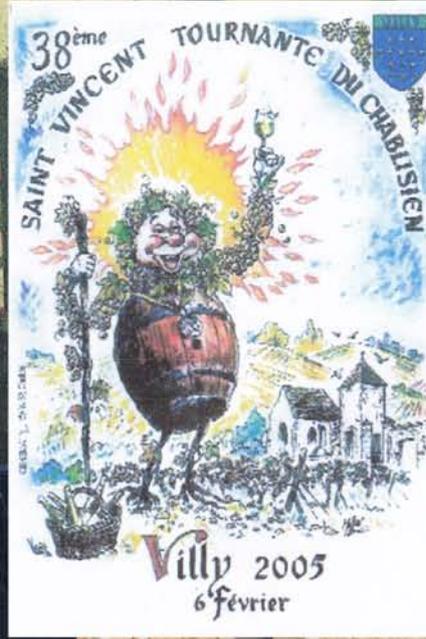




Le tambour de Villy



HERAS
2020



MARATHON DE CHABLIS



Le mot du Maire

Au fil des décennies, la fonction de maire a bien changé, certes une évolution, mais va-t-elle dans le bon sens ? Pour certain, peut-être que oui.

Quand en 1986 j'ai été élu maire pour la première fois, et que j'ai pris mes fonctions officiellement le 1^{er} avril, est-ce que ce fut un poisson, peut-être pour certains, il me semble que les fonctionnaires des Finances Publiques et de la Préfecture étaient à notre écoute, ou au moins faisaient semblant, et semblaient être à nos ordres.

Que les temps ont bien changés, aujourd'hui, les rôles sont inversés, ils détiennent la science infuse, nous donnent tout le temps des ordres, et nous menacent de la Cour des Comptes quand on n'est pas d'accord avec eux. La seule chose qu'ils oublient, s'il y a problèmes, ce sont les élus qui monteront les marches (du palais de justice), mais pas les fonctionnaires. Malgré tout, je suis sûr que nous avons besoin de ces gens- là, mais qu'ils essaient de parler le même langage que nous.

L'année qui commence annonce des élections municipales qui auront lieu le 15 mars, pour le premier tour, et le 22 suivant, s'il y a besoin d'un deuxième tour. Il y aura des changements dans l'équipe municipale, plusieurs conseillers ont décidé de cesser leurs fonctions, ce qui veut dire, il y aura des têtes nouvelles, et j'ai décidé d'essayer de conduire cette équipe, si bien sûr ma santé le permet. Si notre situation financière le permet, elle aura encore des choses à faire, amélioration de la voirie ou des chemins par exemple.

Je lance encore un appel pour essayer que se mette sur pieds un comité des fêtes, ou semblant, mais pour l'instant ce n'est pas le grand enthousiasme, mais il ne faut pas désespérer.

Je terminerai mes propos par une phrase d'Alfred de Vigny, qui en 1824 disait dans Le Journal d'un Poète :

« L'espérance est la plus grande de nos folies. Cela bien compris, tout ce qui arrive d'heureux surprend. »

Jean Marie FROMONOT

S O M M A I R E

- ◎ **Bienvenue aux nouveaux arrivants**
- ◎ **Situation budgétaire – finances**
- ◎ **Infos diverses et pratiques**
- ◎ **Factures d'électricité**
- ◎ **Tri sélectif**
- ◎ **Elections municipales**
- ◎ **Galette des Rois**
- ◎ **Commémoration 8 mai**
- ◎ **Concert de l'école de musique**
- ◎ **Custom Wine**
- ◎ **14 juillet**
- ◎ **Marathon de Chablis**
- ◎ **Commémoration 11 novembre**
- ◎ **Collecte des ordures ménagère**
- ◎ **Dans le rétroviseur "St Vincent"**
- ◎ **ADMR**
- ◎ **Travaux**
- ◎ **Pluviométrie**
- ◎ **Revue de presse**
- ◎ **Comptes rendus de conseil municipal**

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants

M Jordan GUICHARD et Mme Johanna BORDET et leur fille Emma Au 11 bis rue de la Génillotte

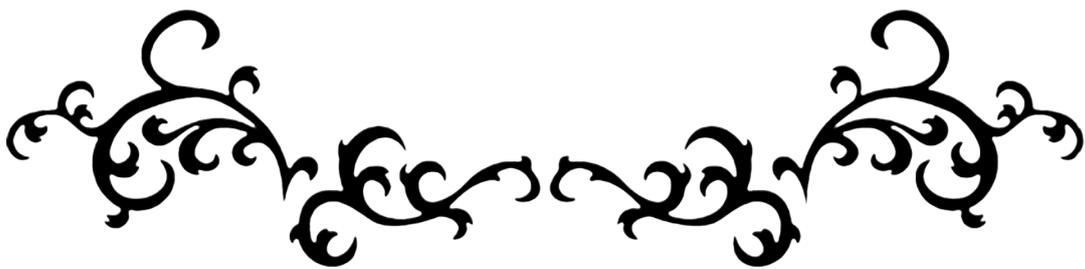
M Théo POITEVIN Au 12 rue St Etienne

M et Mme Scott CAMERON et leur deux enfants Véronica et Adam Au 12 bis rue de la Génillotte

M Wilfrid BAILLY Au 19 rue St Etienne

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une longue et agréable existence dans notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des Rois offerte par la commune faisant office de vœux du maire et de bienvenue aux nouveaux permet à tout un chacun de faire plus ample connaissance.



Décès

Gisèle MOREAU le 4 février 2019

Nelly DIROUX le 2 décembre 2019

La municipalité présente toutes ses condoléances à ces familles.

Situation budgétaire - finances

| ANNEE | DEPENSES | RECETTES | RECETTES | RECETTES | DEPENSES |
|-------|----------------|----------------|-------------------|----------|-----------------|
| | FONCTIONNEMENT | TAXES DIVERSES | COMPENSATION ETAT | DIVERSES | INVESTISSEMENTS |
| 2010 | 74 406 € | 70 568 € | 21 177 € | 9 949 € | 192 344 € |
| 2011 | 90 040 € | 84 007 € | 21 927 € | 10 846 € | 77 544 € |
| 2012 | 85 823 € | 90 690 € | 22 485 € | 10 805 € | 94 850 € |
| 2013 | 84 448 € | 93 244 € | 21 935 € | 10 490 € | 88 629 € |
| 2014 | 92 406 € | 94 010 € | 17 578 € | 12 497 € | 7 900 € |
| 2015 | 104 495 € | 97 634 € | 14 390 € | 13 214 € | 21 046 € |
| 2016 | 107 572 € | 95 538 € | 11 271 € | 10 894 € | 0 € |
| 2017 | 99 957 € | 107 533 € | 8 754 € | 8 921 € | 0 € |
| 2018 | 92 711 € | 110 699 € | 6 176 € | 11 442 € | 0 € |
| 2019 | 101 491 € | 114 166 € | 6 586 € | 12 222 € | 112 357 € |

COMMENTAIRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Depuis 2015 : Dépenses obligatoires Service Départemental Incendie suite au regroupement des communautés de communes
- 2019 : 9 273 € de travaux réalisés sur chemins

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TAXES DIVERSES : 2019 : évolution normale des taxes foncières et d'habitation

RECETTES DIVERSES : 2019 : pas de récupération de la TVA sur les travaux d'entretien, mais augmentation des revenus d'immeubles

Depuis 2014 + 10 253 € en recettes taxes diverses et en dépenses au titre du Fonds national de garantie

INVESTISSEMENTS

- 2019 : les travaux de voirie, prévus au budget 2018, ont été réalisés
- Depuis 2010, les excédents de fonctionnement, les subventions et les emprunts ont permis de réaliser 594 670 € d'investissements.

INFOS diverses et pratiques

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat

Passeports et cartes d'identité

La mairie habilitée la plus proche est celle de Chablis. Consultez les heures d'ouverture, et prenez rendez-vous afin d'éviter tout déplacement inutile.

Démarches administratives en ligne : sur le site internet de la commune, dans l'onglet mairie, cliquez sur démarches administratives pour avoir accès à tous ces services.

Cependant, la secrétaire de mairie reste à votre disposition aux heures de permanence pour vous conseiller et vous fournir les documents dont vous avez besoin, dans le cadre d'un contact humain indispensable dans nos petites communes rurales.

Ordures ménagères mardi matin



Jours fériés : Vous trouverez le calendrier des levées dans ce bulletin.

Pour éviter toute dispersion des déchets sur la voie publique, prière de mettre vos sacs dans un bac roulant.

Le nettoyage des débris jonchant les rues n'entre pas dans les attributions du personnel communautaire ou municipal.
Merci.

Recensement militaire

Démarche à effectuer en mairie le mois du 16^{ème} anniversaire du jeune.

Document important pour passer le permis de conduire ainsi que tous les examens scolaires à partir du Baccalauréat

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Travaux

Toute installation empiétant sur la voie publique doit faire l'objet d'une permission de voirie à demander en mairie. Une déclaration préalable, voire demande de permis de construire, doit être remplie pour toute modification de façade (ouverture de portes, fenêtres, portails, etc.)



Déchetterie de Maligny

Lundi et mardi de 8h30 à 12h 00
Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Déchetterie de Chablis

Lundi et mardi de 13h30 à 17h00
Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Prêt de mobilier communal

Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.



Site Internet

<http://www.mairie-villy-89.com/>



Page Facebook : [fb.me/Mairiedevilly](https://www.facebook.com/Mairiedevilly)

Caveau municipal



Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end : 100 €
Caution : 200 €

Cinéma



Une fois par mois le cinéma itinérant « Panoramic » projette des films récents en numérique au foyer communal de Chablis ; 5,50 € la place.

Eau potable



Les analyses de l'eau sont affichés au panneau municipal.

Assainissement

De nombreux objets de toutes sortes et pour le moins hétéroclites sont régulièrement retirés des stations de refoulement ou d'épuration, conduisant à la mise en défaut, voire à la panne des installations.

Les produits chimiques et/ou serviettes pas toujours très hygiéniques, par exemple, ne doivent en aucun cas emprunter le réseau des eaux usées.

Chiens errants

Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende (voir arrêté dans le Tambour 2019). Plusieurs cas d'agressions dans certaines communes à l'encontre de piétons ou de jeunes attendant leur bus scolaire, ont conduit les maires à porter plainte.



Stationnement

La mairie rappelle aux automobilistes que le stationnement est interdit rue de la Génillotte côté impair.

Certains véhicules garés dans cette rue de façon anarchique gênent le passage de voitures et surtout d'engins agricoles et viticoles.

Le stationnement est également interdit le long du mur de la propriété POITOUT, face à la grille d'entrée de la Mairie. Ceci dans le but de laisser libre cet accès.



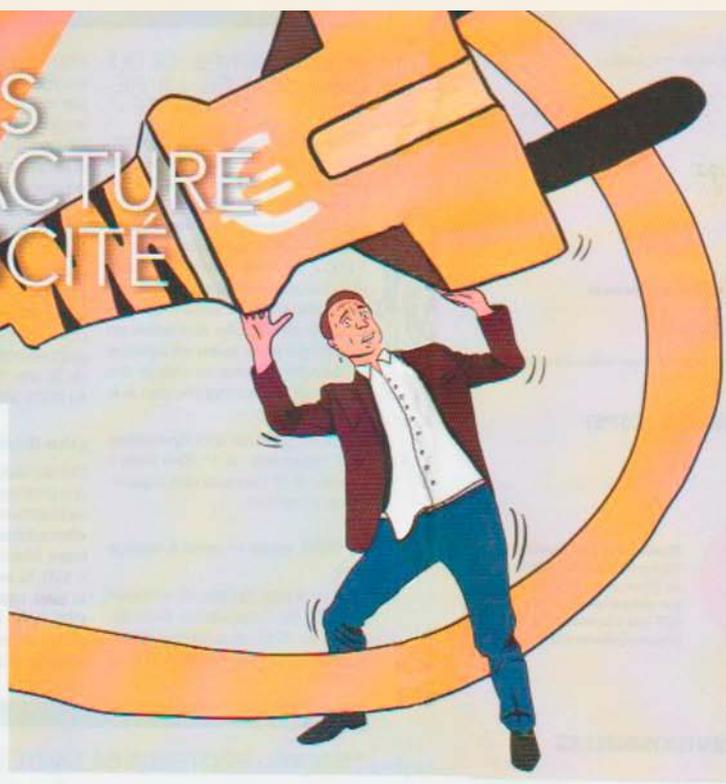
Les autres rues n'étant pas réglementées, les usagers sont invités à se garer de façon à ne pas entraver la circulation.

Merci pour le bien de tous.

FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

ICI DEMAIN

LUMIÈRES SUR LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ



La facture d'électricité s'alourdit de près de 6% à la sortie de l'hiver. Mais que paie au juste l'abonné et à qui ?

À l'heure où la Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient de proposer au gouvernement une augmentation du TRVE (tarif réglementé de vente de l'électricité) de 5,9%, la presse et les observateurs se penchent sur cette fameuse facture qui pèse de plus en plus lourd sur le budget des ménages : elle s'établit, en moyenne, selon les chiffres publiés par le gouvernement, à 895 € par an pour un peu plus de 25 millions de foyers assujettis au tarif bleu (78% des sites) et 3 millions de sites « petits professionnels » (69% des sites). Selon l'Observatoire de l'industrie électrique, le prix de vente du kilowattheure aurait subi une augmentation de 150% de 1992 à 2017 – même s'il demeure l'un des plus bas d'Europe. Les tarifs réglementés de l'électricité, sorte de barrière antihausse des prix, régulièrement attaqués par les commercialisateurs « alternatifs » qui les accusent d'empêcher une saine concurrence, permettent encore au gouvernement de surseoir à une augmentation pendant les mois d'hiver, période de forte consommation.

POLEMIQUES AUTOUR DE LA CSPE
Dans son édition du 9 janvier dernier, « le Canard enchaîné » affirmait que la part des taxes et diverses contributions figurant au nombre de quatre – réglées par les consommateurs – représentait 54% du montant de la

facture, le restant concernant le prix payé pour la production le transport et la distribution des kilowattheures ! Parmi ces quatre taxes, la première est évidemment la TVA : de 5,5%, sur le montant de l'abonnement (taux appliqué au produit de première nécessité), la TVA bondit à 20% sur le montant total de la consommation. Or, on se souvient que dans son arrêt confirmant les tarifs réglementés de l'électricité, le Conseil d'État avait noté l'an passé que l'électricité était un bien de première nécessité non substituable. La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est au cœur de toutes les polémiques depuis son instauration en 2003 et sa refonte en 2015. Inchangé depuis 2016, son montant

est de 22,5 € le mégawattheure. La CSPE sert à financer la péréquation tarifaire des zones non connectées (DOM-TOM et Corse); les contrats d'effacement des gros consommateurs, notamment au moment où le réseau a besoin de disponibilité d'énergie; pour une moindre part (0,5%), la CSPE finance le chèque énergie, dont bénéficient les foyers en précarité énergétique. Mais surtout et pour 68% du total de la contribution, la CSPE sert à financer le rachat par l'opérateur historique des kilowattheures issus des installations éoliennes et photovoltaïques, plus marginalement ceux

issus de la biomasse. Au total, le montant de la CSPE s'élèvera, selon les estimations de la CRE, à près de 8 milliards d'euros en 2019, sur lesquels le montant consacré au rachat d'énergie « verte » représentera 6 milliards d'euros.

« ON SUBSTITUE LE PRIX À L'IMPÔT »
Or, comme le souligne Aurélien Bernier, auteur du livre « les Voleurs d'énergie » (lire p. 33), cette subvention aux EnR (énergies renouvelables) ne passe pas par un impôt progressif, en fonction des ressources de chacun, mais par une contribution égale pour tous en fonction de sa consommation. On substitue le prix à l'impôt. La facture ne pèse donc pas le même poids, selon qu'on est riche ou pauvre. L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a produit un nouvel indicateur annuel dit de « taux d'effort énergétique » ; il correspond au nombre de ménages pauvres et modestes qui consacrent plus de 8% de leur revenu à payer la facture énergétique de leur logement. Sa première version concerne 2017, où près de 12% des ménages (3,3 millions de ménages ou 6,7 millions de personnes) étaient concernés. Cette année-là, « 543 874 ménages ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie (réduction de puissance, suspension de fourniture, résiliation de contrat) suite aux impayés d'énergie ». Aux taxes et aux contributions vient s'ajouter l'alignement sur le prix du marché de gros, en nette augmentation cette année à plus de 50 € le mégawattheure. Heureusement pour eux, les commercialisateurs peuvent se servir chez EDF, qui – c'est une obligation – doit leur

©TIFFANIE TUZAPOLIKAS

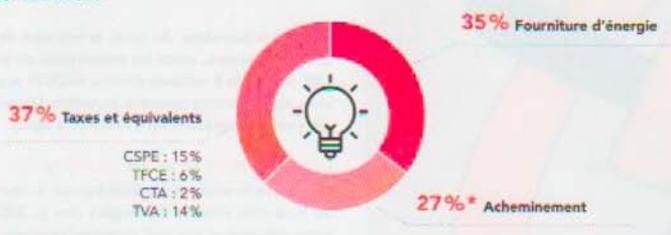
« UN TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE LOURD À PORTER »

céder, à perte estiment certains, un mégawattheure à 42 €, prix inchangé depuis 2012. Un avantage qui leur permet de tailler des croupières à EDF... Entre le rachat des kilowattheures aux EnR, les 100 TWh d'un Accès régulé à l'énergie nucléaire historique (Arenh) bon marché et une TVA élevée, le service public de l'énergie, collecteur d'impôt pour l'État, sert de vache à lait à un système dérégulé, qui semble se satisfaire, sans trop rouspétrer, d'une manne subventionnée, payée in fine par les usagers et les citoyens.

Thierry Marck

DÉCRYPTAGE D'UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Pour un client résidentiel moyen (tarif bleu), le prix de l'électricité, facturé 146 €/MWh TTC environ, se décompose comme suit :



CSPE : 15%
TFCE : 6%
CTA : 2%
TVA : 14%

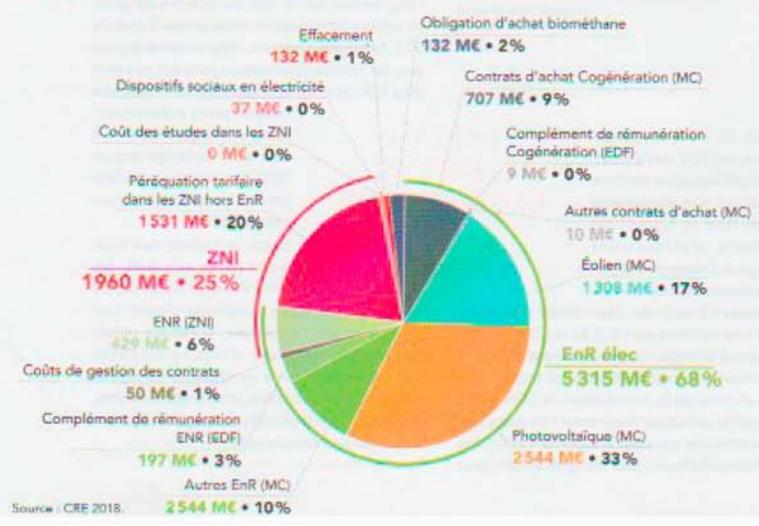
* Le total n'est pas de 100% par défaut d'arrondi.

LA CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE (CSPE)



Source : CRE 2018.

CHARGES DE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE PRÉVISIONNELLES AU TITRE DE 2019 (TOTAL 7788 M€)



Source : CRE 2018.

Tri sélectif

A compter de septembre 2020, vos habitudes de tri vont changer.

Seuls les verres seront à déposer dans le conteneur prévu à cet effet au point propreté.

Les corps creux (plastiques, boîtes de conserves, bricks, aérosols...) et les papiers journaux, magazines et cartonnettes trouveront leur place dans une poubelle jaune mise à votre disposition par la Communauté de Communes.

Un ramassage sera effectué une fois par semaine.

En revanche, ce tri étant censé réduire de façon importante le volume de vos déchets ménagers, ceux-ci ne seront plus collectés que tous les 15 jours.

Des précisions complémentaires vous seront données en temps et en heure.

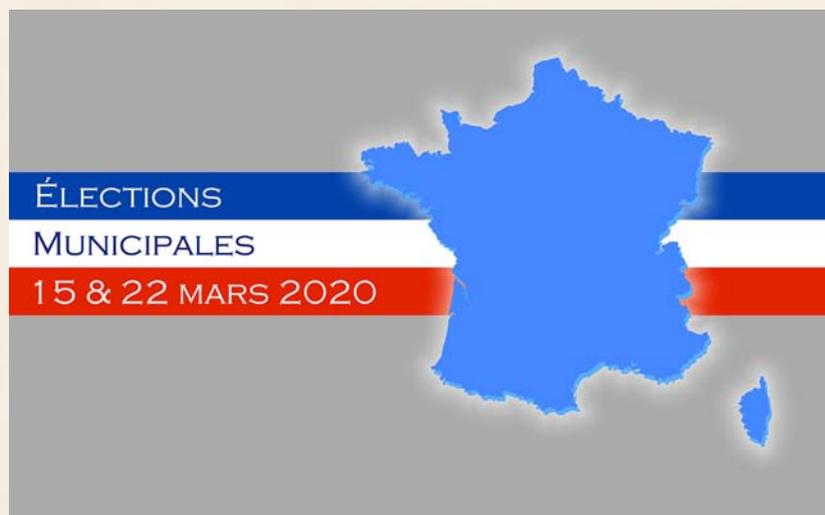


Elections municipales

Le renouvellement des conseils municipaux pour la mandature 2020/2026 se déroulera par scrutin les 15 et 22 mars 2020

La population de Villy se situant entre 100 et 499 habitants, le conseil municipal est composé de 11 membres.

Si la totalité de la liste obtient la moitié des voix plus une pour tous les colistiers, il n'y aura pas de second tour le 22.



13 Janvier 2019 Vœux du Maire et la galette des Rois

Belle affluence pour cette première rencontre de l'année entre concitoyens. Pas moins de trente villacois et villacoises accompagnés d'une dizaine de jeunes enfants ont répondu à l'appel lancé par le Maire.

L'occasion pour ce dernier de présenter ses vœux de bonne année et de bonne santé, et de brosser un rapide tour d'horizon des affaires communales en cours.

Finances, travaux programmés en 2019, situation sociale en France, ont constitué l'essentiel de son discours, avant d'inviter l'assistance à lever le verre de l'amitié et à déguster la traditionnelle galette des Rois.



Commémoration du 8 mai

Les années passent, le souvenir reste. Comme toutes les communes de France, Villy rendait hommage aux combattants, résistants, militaires, civils, qui ont payé de leur vie ou sont restés handicapés, pour aboutir au terme d'un calvaire de six années, à cette date historique du 8 mai 1945.

74 années se sont écoulées, et il subsiste de moins en moins de survivants pour témoigner de cette triste époque.

Le message du gouvernement lu par le Maire sous une pluie battante et glaciale rappelait cet état de fait qui incite les générations actuelles au devoir de mémoire envers leur descendance.

Mission partiellement remplie à Villy, car sur la vingtaine de citoyens rassemblés au monument, on recensait 5 jeunes de 17 à 1 an et demi !

Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie, à l'abri et au chaud.



Concert de l'école de musique

24 juin 2019

Comme chaque année, l'école de musique de la Communauté de Communes présente à Villy le résultat des travaux de ses élèves en fin d'année.

Le 24 juin 2019, les cuivres étaient à l'honneur en l'église St Etienne, acoustique oblige.

Et fraîcheur du lieu, appréciable en cette période caniculaire difficile !

Après la présentation du spectacle par la directrice Valérie KARMARREC, c'est Jean Michel COSTAL, professeur, qui a pris la baguette pour diriger les jeunes virtuoses.

Quatuor de cors, ensemble de trompettes, barytons, trombones et autres pistons ont offert au public une prestation de qualité.

Tous les styles ont été interprétés : blues, classique, variétés contemporaines, et des standards indémodables comme le « *Te Deum* » de Marc Antoine Charpentier (Hymne de l'Eurovision), par exemple.

Belle prestation exécutée par ces 22 musiciens qui prouve que le rôle culturel et artistique rempli par notre collectivité est essentiel pour initier nos jeunes aux joies de la musique.

Le public venu nombreux et les musiciens se sont retrouvés après le concert dans la cour de la mairie, au frais, pour partager le verre de l'amitié.

En attendant l'édition 2020 !



CUSTOM WINE

Samedi 22 juin 2019

Acte 2

2^{ème} édition de ce rassemblement de motards inconditionnels de la Harley-Davidson au Chai Bachelier le 22 juin.

Les amoureux de cette moto mythique se sont retrouvés pour partager leur passion et passer un samedi festif sous le soleil et la musique.

Nombre d'entre eux étaient déjà venus l'année dernière, certains découvraient l'endroit pour la première fois avec émerveillement.

Buvette, restauration, boutique, exposition de véhicules de collection et militaires, groupes musicaux, rien de ce qui pouvait contribuer à la bonne réussite de cette journée n'a été laissé au hasard.

En ce lendemain de la fête de la musique, la qualité était au rendez-vous avec des groupes rock de renom comme le local « *One Shot* », pointure dans son domaine.

Journée sympathique et décontractée qui a eu le mérite d'apporter de l'animation dans notre village.

Merci aux organisateurs, qui par cette manifestation, font découvrir Villy et ses charmes à ceux qui n'en connaissaient même pas le nom !



14 juillet

Une fête nationale bon enfant !

1789 – 2019 : 230 ans déjà !

Presque 2 siècles et demi se sont écoulés depuis la prise de la Bastille, ce symbole fort de la monarchie française rejetée par le peuple.

En 2019, tout ça paraît bien loin. Il n'en reste pas moins que c'est la fête nationale, et que la tradition d'en faire un moment de détente et de convivialité perdure.

C'est ce que la municipalité a cherché à faire en invitant les habitants au vin d'honneur et à prendre un repas en commun tiré du sac de chacun.

La formule semble avoir trouvé ses marques, car on a pu observer une augmentation sensible de la présence des villacois cette année.

Le beau temps et la température supportable ont permis de profiter pleinement de ce moment dans la cour de la mairie.

A partir de 15 heures, les lieux se sont transformés en terrain de boules pour laisser la place au concours où jeunes et moins jeunes se sont amusés.

Sur le coup des 20 heures, fin de la partie, retour chez soi et à l'année prochaine !



UNE AVENTURE AU COEUR MARATHON DE CHABLIS DU VIGNOBLE

26 octobre 2019

Deux épreuves : un semi-marathon au départ de Pontigny, passant par Villy au niveau de la place Saint-Vincent et un marathon au départ de Chablis passant à Villy au niveau du carrefour de La Chapelle-Vaupelteigne/Sous Montsabat et Maligny/Lignorelle.

Les deux circuits se rejoignant à ce carrefour.

Belle affluence donc entre coureurs et supporteurs dans les rues du village en ce samedi chaud et ensoleillé de fin octobre.



Commémoration du 11 novembre

L'An 1 du 20^{ème} siècle

La France entière commémorait, en ce 11 novembre 2019, le 101^{ème} anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale qui mettait fin à quatre années d'un des plus grands génocides de l'histoire de l'humanité.

Après la signature du traité de Versailles scellant les conditions de capitulation de l'ennemi vaincu, la vie civile, sociale et politique tentait de reprendre ses droits tout en pansant ses blessures, ses handicaps et ses traumatismes.

101 ans après, et une dizaine d'années après la disparition du dernier poilu, ce jour est toujours honoré, et rend hommage à toutes les victimes, qu'elles soient militaires ou civiles qui ont perdu la vie ou leur intégrité physique dans tous les conflits guerriers d'après 1945.

Villy s'est associé à ce recueillement en faisant lecture du message du ministère des armées, en observant une minute de silence, et en écoutant la Marseillaise, au pied de la stèle honorant ses deux héros morts pour la France :

Alphonse BORNET et Emile HARRIOT.



Collecte des ordures ménagères

La communauté de communes Chablis Villages & terroir a établi un calendrier pour la collecte des ordures ménagères du premier semestre 2020.

Pour faciliter la lecture de ce planning, qui vous a été distribué début 2020, nous en avons extrait les dates de collecte concernant notre commune.

| MOIS | DATE | DATE | DATE | DATE | DATE |
|---------|--------------------|--------------------|----------|----------|----------|
| JANVIER | mardi 07 | mardi 14 | mardi 21 | mardi 28 | |
| FEVRIER | mardi 04 | mardi 11 | mardi 18 | mardi 25 | |
| MARS | mardi 03 | mardi 10 | mardi 17 | mardi 24 | mardi 31 |
| AVRIL | mardi 07 | mercredi 15 | mardi 21 | mardi 28 | |
| MAI | mardi 05 | mardi 12 | mardi 19 | mardi 26 | |
| JUIN | mercredi 03 | mardi 09 | mardi 16 | mardi 23 | mardi 30 |

Le planning du 2ème semestre sera distribué en JUIN 2020



Dans le rétroviseur de la Saint Vincent



15 ans ! 15 années se sont écoulées depuis ce jour mémorable qui a marqué l'histoire de notre village.

En effet le 6 février 2005, Villy fêtait la Saint-Vincent Tournante du Chablisien, 22 ans après sa première en solitaire en 1983.

Et quelle réussite ! Le souvenir de ce moment inoubliable est resté gravé dans les mémoires d'un nombre incalculable de gens.

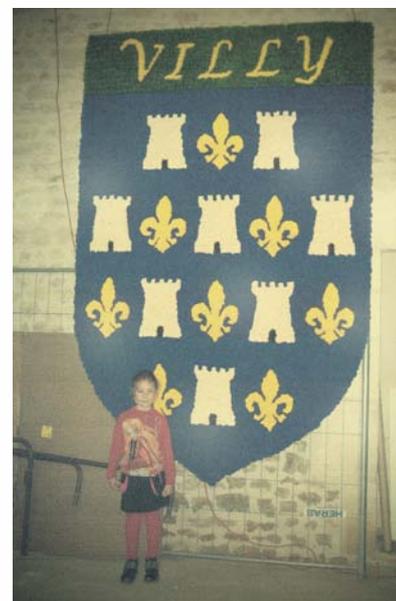
Il faut dire que tous les ingrédients étaient réunis pour que la manifestation soit un succès :

Une météo exceptionnelle avec un soleil magnifique et une température agréable, des décorations toutes plus belles et originales les unes que les autres, une cuvée Saint-Vincent gouleyante et une foule qu'on pouvait qualifier de véritable marée humaine.

A tel point que la tâche des bénévoles pour alimenter les caveaux relevait du parcours du combattant pour se frayer un chemin !

Une journée mémorable qui n'aura duré qu'une dizaine d'heures, et qui a été le résultat et la récompense de deux années de travail, de réunions, de réflexion, d'organisation, de bons moments passés ensemble lors des soirées fleurs, où l'on retrouvait l'esprit des veillées d'antan.

Alors oui Villy peut être fier d'avoir su relever ce défi de la plus belle des manières !



Activité stable en 2018

« En 2018, notre activité reste supérieure à 15000 heures. Si la gamme autonomie (avec prises en charges) est en augmentation avec 67 clients et près de 11 000 heures effectuées, les gammes domicile (sans prise en charge) et famille, en particulier la garde d'enfants, diminuent. De ce fait, et malgré un très bon résultat de la vie associative, nous accusons un déficit financier..» a expliqué la présidente, Jacqueline Fromonot, lors de l'assemblée générale qui se tenait à la salle Lafarge à Maligny en présence des maires de plusieurs communes du secteur, de la présidente de la fédération départementale, des adhérents nombreux et de quelques salariées de l'association.



Les objectifs de l'ADMR

Ils sont inchangés : « Apporter services et bien-être aux personnes qui en ont besoin, à tous les âges de leur vie, des enfants aux personnes âgées en passant par les couples et les familles tout en assurant l'emploi des salariées ». Des objectifs qui sont atteints grâce à l'implication des bénévoles actifs, au professionnalisme des intervenantes et de la coordinatrice. L'année dernière, 27 personnes (dont 12 CDD) ont été employées à temps partiel pour un total de 9 équivalents temps pleins. « Notre travail est reconnu par nos bénéficiaires. L'enquête menée auprès d'eux a révélé un taux de 91 % de satisfaction » a précisé la présidente « Cependant, le recrutement est de plus en plus difficile. J'insiste sur le fait que la formation est une priorité, notamment pour les nouvelles embauchées ».



**Maison des services, 29 bis, grande rue à Ligny-le Châtel, tél. 03.86.98.01.41,
mdsligny@fede89.admr.org
A Villy : Fromonot Jacqueline 03.86.47.41.17**

TRAVAUX

Les rues Marie Adeline, Tant Qu'en Quart et Traversière refaites à neuf

Dernière tranche du programme voirie étalé sur plusieurs exercices, ces rues ont été entièrement rénovées avec remise en état du réseau et reprise des branchements d'eaux pluviales.

Ces voies ont reçu en finition des bordures de trottoirs, des caniveaux et un revêtement en enrobé.

La municipalité espère que cet investissement de 100 000 €, qui avait pour but d'apporter du confort aux riverains, aura rempli son objectif.

En 2020, si les finances le permettent, ce sont les trottoirs de la rue St Etienne côté impair du 7 au 27 qui subiront une cure de jouvence, si le nouveau conseil fraîchement élu le décide.

Cimetière : le relèvement des sépultures vétustes et la création d'un jardin du souvenir sont prévus en 2020.

Chemins : la remise en état s'effectue au fur à mesure des urgences et se poursuivra selon les besoins et les moyens.

Il est bien entendu que ces prévisions peuvent évoluer en fonction des choix de la future équipe municipale.

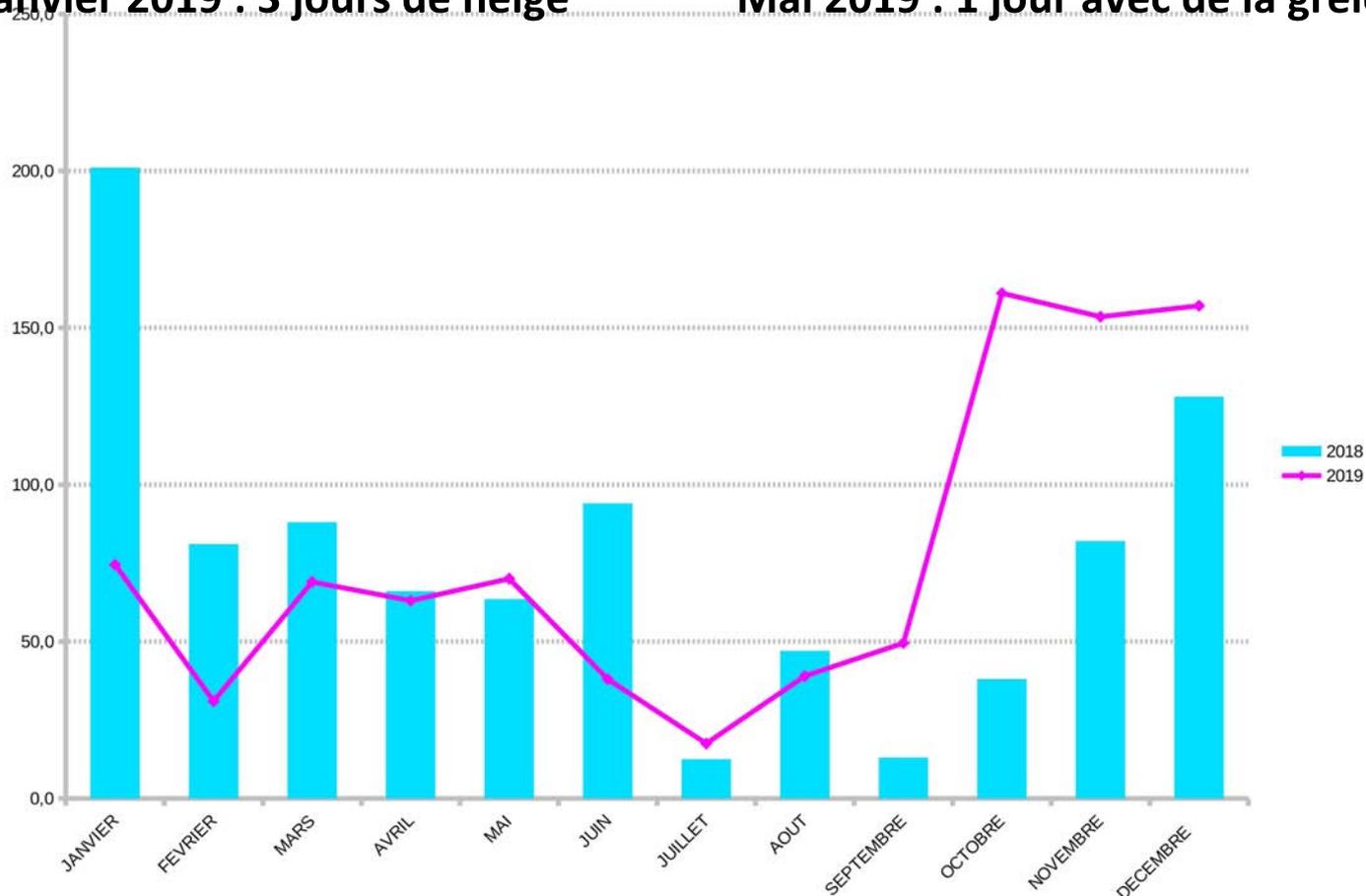


PLUVIOMÉTRIE DE L'année

| | 2019 | | | 2018 | | Ecart |
|--------------|------------------|--------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------|-------------|
| | Nbre jours gelée | Millimètres | Nbre de jours avec de la pluie | Millimètres | Nbre de jours avec de la pluie | Millimètres |
| JANVIER | 14 | 74,5 | 13 | 201,0 | 21,0 | -126,5 |
| FEVRIER | 17 | 31,0 | 5 | 81,0 | 11,0 | -50 |
| MARS | 10 | 69,0 | 12 | 88,0 | 16,0 | -19 |
| AVRIL | 4 | 63,0 | 11 | 66,0 | 11,0 | -3 |
| MAI | 3 | 70,0 | 12 | 63,5 | 9,0 | 6,5 |
| JUIN | | 38,0 | 7 | 94,0 | 6,0 | -56 |
| JUILLET | | 17,5 | 3 | 12,5 | 3,0 | 5 |
| AOUT | | 39,0 | 6 | 47,0 | 6,0 | -8 |
| SEPTEMBRE | | 49,5 | 9 | 13,0 | 4,0 | 36,5 |
| OCTOBRE | | 161,0 | 19 | 38,0 | 7,0 | 123 |
| NOVEMBRE | 4 | 153,5 | 15 | 82,0 | 22,0 | 71,5 |
| DECEMBRE | 9 | 157,0 | 16 | 128,0 | 18,0 | 29 |
| TOTAL | 61 | 923,0 | 128 | 914,0 | 134,0 | 9 |

Janvier 2019 : 3 jours de neige

Mai 2019 : 1 jour avec de la grêle



La revue de presse

MOTOCROSS / RÉGIONAL ZONE OUEST ■ Le club de Puisaye a réalisé le triplé en Open, pour la première de la saison

La vie en rose pour Chronovert à Villy

Organisée par le Moto Sport Nature, la manche de motocross disputée dimanche à Villy ouvrait la saison du championnat régional zone ouest. 200 pilotes étaient au départ.

Florent Leybras
florent.leybras@ccmotocross.com

Soleil, grêle, pluie, vent... Les quatre saisons ont rythmé cette manche d'ouverture du championnat régional zone ouest de motocross, rendant chaque course un peu plus folle, sur un circuit en terre d'arène resté, lui, praticable. Une rentrée éprouvante qui a vu, dans la catégorie Open, le club de Chronovert (Mezilles) dominer les débats, avec trois de ses pilotes trônant le podium.

Vers un duel Gapaix-Gauguin en Open

Vainqueur sans trembler des deux manches, Enzo Gapaix a devancé ses coéquipiers Benjamin Gauguin et Anthony Amaral



SANS CONTESTE. Enzo Gapaix (Chronovert) a remporté ses deux manches à Villy, hier, en catégorie Open. PHOTO FLORENT LEYBRAS

Objectif rempli pour le pilote d'une KTM 450 cc, qui marque donc ses 50 premiers points de la saison : « C'est ce que j'étais venu chercher, confirmait le vainqueur du jour. J'ai passé mon hiver à me préparer à l'Enduropale du

re année dans le championnat régional Bourgogne-Franche-Comté, et même si l'objectif principal est de terminer dans les quinze premiers aux France, je m'alignerai sur chaque manche régionale en espérant remporter le général. Aujourd'hui, j'ai

plutôt assuré dans la première manche pour surtout éviter la chute. Dans la seconde, mon coach m'a dit de prendre des risques, je me suis senti plus à l'aise et j'ai tout donné. »

Enzo Gapaix prend donc un peu de distance au général sur son coéquipier

Benjamin Gauguin (victime d'un problème moteur hier), dans un duel qui devrait animer cette catégorie le restant de la saison.

En 125 cc, à croire qu'il fallait être au guidon d'une KTM pour bien figurer à Villy, puisque les trois pilotes sur le podium

ont roulé avec cette machine. Cyril Serisier (MC Champignolais) a fait le plein sur les deux manches, devançant Maxime Verger (MC Saint-André) et Arthur Saunier (Moto Cross Rochelois). « Ça roulait trop vite devant, lâchait le troisième du jour. Dans ces conditions, ça se jouait surtout au départ où il ne fallait pas rester coincé dans la boue. J'ai manqué d'un peu de physique dans la seconde manche ». ■

LES PODIUMS

Open. Enzo Gapaix (Chronovert, KTM 450 cc), 50 pts ; 2. B. Gauguin (Chronovert, Yamaha 450 cc), 42 pts ; 3. A. Amaral (Chronovert, KTM 250 cc), 36 pts.

125 cc. Cyril Serisier (MC Champignolais, KTM), 50 pts ; 2. M. Verger (MC Saint-André, KTM), 44 pts ; 3. A. Saunier (Moto Cross Rochelois, KTM), 40 pts.

Minicross (85-65 cc). 1. Nathan Lindecker (MC de Choy, KTM 85 cc), 50 pts ; 2. A. Saby (Sporting MC de Sens, KTM 85 cc), 44 pts ; 3. E. Gaulon (MC de Comteville, Husqvarna 65 cc), 38 pts.

National nord vétérans. Nicolas Cottenet, 50 pts ; 2. B. Gublin (UM Aube, Suzuki 450 cc), 44 pts ; 3. E. Billet (MC Barbonne Foyel, Honda 450 cc), 40 pts.

Une moto et son pilote fondus dans le décor



CAMOUFLAGE. Les pilotes qui ont pris part au motocross de Villy sont passés par tous les temps hier. Le cocktail soleil-vent-grêle a donné lieu à de belles images, comme ici en début d'après-midi où circuit et athlète étaient confondus. F. L.

À LA TRACE. Dans la masse des 200 pilotes du motocross régional de Villy dimanche, impossible de ne pas reconnaître ce concurrent, ayant été pris les pieds dans le tapis, ou plutôt dans le bêtisage, avec cette banderole qui ne l'a plus lâché pendant trois tours !!!



Le grand départ à Villy

Moto

Le Moto Sport Nature et son circuit de Villy accueillent ce dimanche la première manche du championnat régional de motocross (zone ouest). Le point sur cette nouvelle saison.

Florant Leybros

florant.leybros@centrafrance.com

C'est reparti pour un tour. Après avoir observé une trêve depuis mi-octobre, les pilotes icaunais retrouvent la compétition ce dimanche, sur le circuit de Villy, dans le cadre de la première manche du championnat régional Bourgogne-Franche-Comté.

Le loisir et ses pilotes désaffiliés gagnent du terrain

Une nouvelle saison sous le signe de la continuité, avec un championnat encore une fois réparti en deux zones (Ouest et Est), dont la grande finale aura lieu dimanche 13 octobre sur le circuit d'Arcey (Doubs). Treize manches sont programmées dans la zone ouest, dont cinq



AFFLUENCE. Le circuit en terre d'arène de Villy lance la saison du championnat régional motocross zone ouest, ce dimanche, où 200 pilotes prendront le départ. PHOTO D'ARCHIVES SABRINA HILARD

dans l'Yonne : Villy (dimanche), Beines (dimanche 7 avril), Les Morillons (dimanche 28 avril), Molosmes (dimanche 9 juin) et Toucy (dimanche 23 juin). « Peut-être qu'il y aura une refonte régionale dans l'avenir, mais depuis ce découpage, le niveau a augmenté, constate Patrice Hennequin, président du comité de motocyclisme de l'Yonne ». À l'aube de cette nouvelle saison,

ce dernier ne note pas de grand changement non plus concernant les licenciés de la discipline dans le département : « On compte toujours 17 clubs avec une stabilité des licenciés, même si de plus en plus de gens se désaffilient. Le loisir a de plus en plus la cote, aux dépens de la compétition. »

L'objectif du président du comité départemental ? « Ouvrir le motocross à plus de personnes. L'an

dernier nous devions organiser une journée couverte mais elle a été annulée à cause du météo. J'espère qu'elle aura lieu cette saison.

Rendez-vous donc ce dimanche à Villy pour le départ de la saison : avec une manche d'ouverture qui fera certainement date : « Tous les pilotes sont pleins, annonce Patrice Hennequin. Les pilotes voudront bien se présenter d'entrée. »

VILLY

De nouveaux investissements envisagés

Lors de la cérémonie des vœux aux habitants, après avoir évoqué toutes les difficultés rencontrées au niveau de l'État pour mettre en place des grandes réformes, le maire, Jean-Marie Fromonot, n'a pas manqué d'annoncer les projets futurs pour son village : « Une pause supplémentaire dans nos investissements nous a permis de dégager un excédent de fonctionnement que nous retrouvons



JEAN-MARIE FROMONOT. Le maire a annoncé de nouveaux travaux sur la commune.

rons dans les investissements 2019 ».

Ainsi seront réalisés cette année la remise en état du cimetière ainsi que la rénovation des rues de Qu'un-Quart, Trave et Adeline. Un projet qui pourra s'étaler sur plusieurs mois qui ne sont pas terminés. Côté animation village, le souhait est de voir se créer un nouveau comité des fêtes : « Une mini-tentative a été faite l'année dernière. Peut-on espérer que ça se fasse cette année ? »

Comptes rendus de conseil municipal



COMMUNE DE VILLY



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 février 2019

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bruno GERMANEAU, Patrick VAILLANT

Absents : Mmes Jacqueline ZELIOLI (excusée), Karine TUPINIER, Bernard
LECUILLER (excusé et pouvoir à M. Jean-Marie FROMONOT), Vincent
TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures

1) Compte rendu de la séance du 7 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité.

2) Travaux

Le Maire nous apporte quelques précisions sur les travaux prévus par la société POT au niveau du cimetière, retard suite à des problèmes de personnel.

3) Point sur les finances 2018

Suite au courrier envoyé au mois de décembre dernier au SDIS, la mairie a reçu un courrier de mise en demeure pour la cotisation 2017. Le maire a renvoyé un autre courrier aussi désagréable.

Sur l'année 2018, nous avons un excédent total d'environ 35000€ reparti d'environ 27000€ pour le fonctionnement et d'environ 8000€ pour l'investissement qui seront reportés dans la préparation du budget 2019,

4) Préparation budget 2019

L'emprunt des travaux, sur 12 ans, et l'emprunt de 18000€ pour financer la TVA, sur deux ans, des travaux de voirie sont signés auprès de la banque Crédit Agricole. Pour rappel ces travaux s'élèvent à 99000€ et certainement quelques travaux de la rue Saint Etienne seront ajoutés. Concernant le remboursement de la carte de bus pour les élèves de l'école primaire et du collège la décision sera prise après la réunion du SIVOS prévue le 4 mars prochain.

5) Syndicat du moulin des Fées (eau potable)

Une délibération a été prise concernant le transfert des compétences à la communauté de commune pour le 1^{er} janvier 2026, au lieu du 1^{er} janvier 2020, conformément à la décision prise suite à la réunion du syndicat du moulin des Fées qui a eu lieu le jeudi 21 février dernier.

6) Point cadastral

Le maire nous fait une liste des diverses modifications du plan cadastral concernant plusieurs parcelles de terre en vigne et inversement ainsi qu'une parcelle qui était en terre et mise en terrain bâti. Les membres de la commission impôts et cadastre valident les modifications.

7) Questions et informations diverses

Le 17 mars prochain, il y aura le motocross régional sur le terrain de moto-cross.

Le village sera traversé par le marathon et le semi-marathon de Chablis le 26 octobre 2019 entre 10h et 13h.

La commission des finances va se réunir les mardi 12 mars et lundi 25 mars pour établir le budget 2019 à 20h.

Une réunion du conseil municipal est programmée le lundi 8 avril à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 8 avril 2019**

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU,
Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT

Absents : Mme Karine TUPINIER
MM Vincent TUPINIER, François BACHELIER

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 28 février 2019

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2018

| Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------|--------------|----------------|-------------|
| Dépenses | 95 595,72 € | Dépenses | 30 197,20 € |
| Recettes | 128 613,78 € | Recettes | 25 766,67 € |
| Excédent | 37 018,06 € | Déficit | -4 430,73 € |

L'excédent est reporté en investissement pour 2019.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Taux des taxes

L'augmentation de 1% du taux des trois taxes est proposée au conseil.

| | 2018 | 2019 |
|-------------------|--------|--------|
| Taxe d'habitation | 8,83% | 8,92% |
| Foncier bâti | 12,43% | 12,55% |
| Foncier non bâti | 27,75% | 28,03% |

Ces taux sont adoptés à l'unanimité, toujours largement inférieurs à la moyenne départementales.

4) Budget 2019

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses/recettes pour un montant de 129 987 €.

Le budget d'investissement proposé s'équilibre en dépense/recettes pour un montant de 169 358 €.

La réfection des rues Tant qu'un quart, Traversière et Marie Adeline, constitue les principaux investissements projetés cette année. La réfection des trottoirs coté impair de la rue St Etienne fait également partie de ce programme, ainsi que l'aménagement du cimetière.

Afin de boucler le budget, un emprunt de 108 496 € sera réalisé, en fonction des dépenses réelles.

Au vu de ces éléments, les budgets 2019 fonctionnement et investissement sont adoptés à l'unanimité.

5) Questions et informations diverses

Manifestations 2019 :

- 22 juin : rassemblement Harley Davidson (Custom wines) au chai BACHELIER.
- 26 octobre : le marathon de Chablis passera par Villy.

Syndicat du Collège : le budget a été établi et il n'y a pas d'augmentation de la participation communale. Le sujet de fuite du toit du gymnase de Ligny-le-Châtel a été résolu et pris en charge. La secrétaire du syndicat qui était en arrêt maladie depuis plus de un an a démissionné.

Voirie : Les banquettes du chemin de Seignelay sont rabotées et le fossé de Vaux Martin creusé.

Le chemin de Vaux Renard va être restitué par Michel MASSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 juillet 2019

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT

Absents : Mme Karine TUPINIER, Vincent TUPINIER

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 8 avril 2019

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les travaux

Des modifications ont été apportées par rapport au devis initial : rue Tant qu'un Quart, certaines buses de 300 ne seront pas remplacées, par contre d'autres l'ont été vers le cimetière.

Il a été constaté une alimentation de gaz citerne inconnue et un branchement eaux pluviales « bizarre »

Patrick VAILLANT fait remarquer que certaines descentes de pluviales ne sont pas reprises rue Marie Adeline : Tupinier et grange municipale.

Le Maire explique que le premier cas n'était pas prévu et que le second concerne un tuyau hors service.

Bernard LECUILLER informe qu'à l'occasion des travaux, le branchement assainissement Leroux sera réalisé

Le Maire précise que le propriétaire devra se raccorder et s'acquitter de la redevance.

L'entreprise POT qui ne se manifeste toujours pas pour les travaux du cimetière, ne sera finalement relancée qu'en novembre.

3) Situation financière

A fin juin, sur un budget de 129 k€ il a été encaissé 50 493 € et dépensé 50 640.

Au niveau recettes, la taxes sur les pylônes, les droits de mutation et la dotation compensatoire restent à venir.

Les dépenses de la rubrique 11 (charges à caractère général) atteignent 21 k€ pour 36 budgétés. Le montant prévu pour les frais de personnel ne suffira pas en fin d'année et devra faire l'objet d'une modification budgétaire en cas de besoin.

4) Délibération

Une délibération est prise, à l'unanimité des présents, pour les redevances d'occupation du domaine public (RODP) de l'électricité, du gaz et des télécoms, ainsi que pour la fusion des 2 syndicats d'eau potable au 1^{er} janvier 2020.

5) Syndicat du collège de Chablis

Joël CANTON évoque une possible intégration du syndicat au sein de la 3CVT (Communauté de communes).

Une délibération doit être prise suite à la demande de Bleigny le Carreau qui se retire du Syndicat et de Poilly s/serein qui demande son intégration. La délibération est prise à l'unanimité des présents.

Les convocations aux assemblées se feront par courriel.

La mise à disposition de l'employé affecté au gymnase devra être étudiée en cas de reprise par la communauté de communes, notamment du point de vue des assurances.

6) Infos diverses

- Le réseau d'eau potable de Villy affiche un taux de rentabilité de 97 %.
- Les élections municipales ; 15 et 22 mars 2020
- Balade gourmande « *Bouge ton cru* » avril 2020: le circuit rayonnera sur les finages de Lignorelles et de Villy. Une réunion publique sera organisée au niveau des deux villages.
- Imago (gestionnaire du site Internet) demande l'accord du conseil pour mettre gratuitement sur le site un bouquet de services lié aux démarches administratives dématérialisées. Le conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 septembre 2019

- Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT
(pouvoir Jacqueline ZELIOLI), Bruno GERMANEAU, Bernard
LECUILLER, Patrick VAILLANT
- Absents :** Mmes Jacqueline ZELIOLI (excusée), Vincent TUPINIER, Karine
TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures 30

En préambule, le Maire présente ses excuses pour cette convocation tardive qui s'explique par l'obligation de prendre une délibération dans l'urgence.

1) Règlement facture entreprise MANSANTI

Le Maire informe le conseil de la difficulté à laquelle il a été confronté pour régler les factures à l'entreprise MANSANTI dans le cadre des travaux de voirie.

Le maire ne pourrait pas -ou plus- signer de mandats d'investissements sans délégation du conseil municipal.

Comme nous n'avons pas fait d'appel d'offres, mais une consultation d'entreprises, les factures n'auraient pas dû être fractionnées.

Le conseil doit donc prendre une délibération pour :

- autoriser le Maire à payer une facture unique de 98 K€
- confirmer le choix de l'entreprise retenue lors du conseil municipal du 10/10/2018

Le Maire fait lecture de la délibération soumise au vote du conseil.

Le texte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Questions et informations diverses

- marathon de Chablis du 26 octobre : les organisateurs demandent la présence de 5 bénévoles pour garder les carrefours de la commune. **Chaque bénévole doit fournir au Maire son numéro de permis de conduire le plus rapidement possible.**

8 barrières seront nécessaires pour barrer ces accès entre 10 et 13 heures.

- chocolats au plus de 70 ans ; l'initiative est reconduite cette année.

- les sapins morts rue de la Fontaine vont être abattus dans le courant de la semaine

- le chemin de Vaux Renard devrait être aménagé cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU,
Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT

Absents : Mme Karine TUPINIER
MM François BACHELIER, Vincent TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures

1) Compte rendu des séances du 18 juillet et 30 septembre 2019

Approuvé à l'unanimité.

2) Situation financière

La trésorerie est saine. Les 16 990 € de taxes sur les pylônes sont en attente d'encaissement.

Budget Fonctionnement : A la rubrique 11 qui regroupe les principales dépenses courantes, 29 000 € sont dépensés sur un budget initial de 36 000.

Les frais de personnel ont atteint la prévision, soit 29 000 €. Un ajustement sera peut être nécessaire.

La contribution solidarité de 10 253 € compensée à 100 % est en attente.

Le poste indemnités et subventions diverses (dont le SDIS) affiche un solde positif de 5 300 €. Il reste assez pour terminer l'année

En recettes, les droits de mutation budgétisés pour 4 000 € se sont montés à 5 300 €.

Les taxes foncières restent à encaisser et les fermages et loyers divers sont en cours.

Cimetière : l'entreprise va être relancée début janvier 2020.

Trottoirs rue St Etienne : l'entreprise qui devait réaliser le chantier d'un montant de 36 000 TTC avant la fin de l'année sera contactée début janvier.

Un emprunt de 18 000 € a été contracté pour financer la TVA des travaux de voirie, mais pas utilisé à ce jour, la totalité des travaux n'étant pas réalisés.

3) Indemnités du personnel

La prime de fin d'année a été reconduite pour 2019. Une décision modificative budgétaire sera peut être nécessaire pour ajuster la prévision initiale.

4) Transports scolaires

Il reste à verser 540 € aux familles au titre de l'année 2018/2019. L'année 2019/2020 est gratuite car prise en charge par le Conseil Régional.

5) Concessions cimetière

Les tarifs n'ayant pas été augmentés depuis 2007, le Conseil décide de porter les concessions cinquantennaires à 200 € et les trentennaires à 120 à compter du 1^{er} janvier 2020.

6) Questions et informations diverses

Maintenance : les groupes de sécurité de secours du caveau étant hors service, ils seront remplacés avant le 31 décembre 2019.

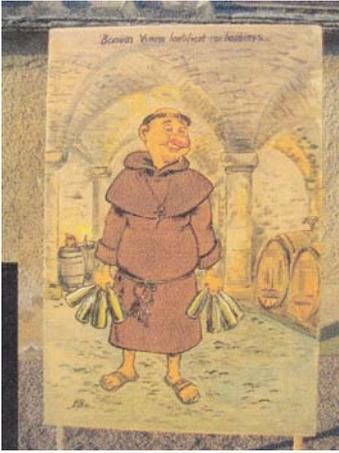
Un panneau signalant l'emplacement handicapés sera posé sur le mur de la grange municipale

Un panneau de stationnement interdit a été posé sur le mur de la propriété POITOUT face à l'entrée de la cour de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.



spécial St Vincent 2005



Villy 2005
6 février

